



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



Les baisés comptez vous !

Il ne se passe pas une journée sans qu'un tract émis par les représentants locaux de notre organisation, ne viennent dénoncer, les attitudes et décisions de nos responsables hiérarchiques, en particulier ceux qui sont à la tête de nos établissements.

Pour illustrer nos propos, nous citerons ici le dernier scandale à l'échelle nationale de la prime exceptionnelle dite « COVID 19 », dont les critères d'attribution et de modulation définies par *Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020*, ont fait l'objet d'interprétations locales, régionales, en l'absence de circulaire ou de note d'application. Le SPS encourage, et soutiendra, nos collègues victimes de ces injustices, à former un recours hiérarchique, préalable au recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

À croire que ces décideurs, très avides d'exercer leur pouvoir de soumission sur les Surveillant(e)s, ont carte blanche, et qu'ils sont protégés par leur syndicat.

Oui, nombreux de ces carriéristes en mal de soumettre les Surveillant(e)s, sont "cartés" dans les syndicats dits multicatégoriels.

Nous nous abstiendrons ici, de citer notamment les syndicats de la même étiquette qui représentent d'un côté les personnels de surveillance, et de l'autre les Directeurs. Quelle fumisterie ! Et "pauvres Surveillant(e)s"!

Nous pressentons qu'en cette rentrée, ces syndicats imposteurs, exploiteront toutes les situations et rivaliseront de motifs pour s'attaquer au sommet de l'Administration Pénitentiaire. Ça ils savent faire ! Pendant ce temps, leurs petits protégés qui sont très certainement "cartés" dans leur maison, vont pouvoir continuer à soumettre les p'tits Surveillant(e)s.

Vous l'aurez bien compris : Le problème ne se situe pas qu'au sommet de notre administration, cette dernière tire grand profit de la situation que nous dénonçons ici.

31 août 2020

Le bureau Central National